



RÈGLEMENT

C.P. Triplettes Mixtes - 2025

C'est le **DIMANCHE 27 JUILLET** que se déroulera le
Championnat Provincial « Triplettes Mixtes »

L'organisation matérielle de cette journée sera assurée par le
B45 – P.C. LES BOUTONS D'OR

Le club organisateur en assurera la partie technique.

Vous êtes invités à participer nombreux à cette journée.

Vous trouverez ci-dessous toutes les dispositions utiles quant au déroulement de cette compétition.

ENDROIT RETENU

Pistes du club : **B45 – P.C. LES BOUTONS D'OR**
rue du Beau Site, 25
4400 FLEMALLE

JURY

Président : JL GERARD
1 Membre du club organisateur

ARBITRE

A désigner par la F.B.F.P.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues par l'entremise des clubs
UNIQUEMENT via le formulaire en ligne
sur le site de Province : www.petanqueprovincieliege.be

Celles-ci seront impérativement clôturées le

Dimanche 20 Juillet 2025 - 19h00 au plus tard

Aucune autre inscription ne sera plus enregistrée au-delà de cette date
Validation de votre présence par le capitaine d'équipe avant 08h45.
Toute équipe ne se présentant pas au secrétariat avant l'heure prévue se verra attribuer automatiquement un numéro d'équipe.
(tirage effectué par le bureau du jour).

Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be – Site : www.petanqueprovincieliege.be

Iban : BE83 0688 9608 4815 – Bic : GKCCBEBB

Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29

F.B.F.P. - Province de Liège

RECOMMANDATIONS

Le jour de la compétition, le capitaine est responsable et est tenu de remplir correctement la carte d'inscription.
A cette fin, il écrira lisiblement les **noms, prénoms, numéros de licence et matricule(s) de(s) club(s)**.

POINTS ESSENTIELS

Le jour de la compétition, **un(e) seul(e) joueur(se)** pourra être remplacé(e) par équipe valablement inscrite.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à **7.00 €** par participant et sera acquitté sur place par le capitaine avant le début de la compétition.

Début de la compétition à 09h00 précises.

REGLEMENTS - PARTICIPATION

Le R.I.P. et le règlement de la F.B.F.P (dernières éditions) seront d'application. Tout cas non-prévu dans le présent règlement sera tranché par le jury du jour.

Une tenue identique est obligatoire durant toute la compétition.

Les équipes doivent se présenter au secrétariat avant la compétition.
Les licences sont obligatoires.

La compétition est réservée aux affiliés non-suspendus.

Mixage F.B.F.P. & P.F.V. autorisé

Toutefois, seule une équipe entièrement composée de joueurs (ses) liégeois(es) pourra être déclarée championne provinciale.

TOUTES LES ÉQUIPES ATTEIGNANT LES :

- **¼ de finales en A**
- **½ finales en B**

SERONT SOUMISES AU TEST D'ALCOOLÉMIE

FORMULE

Poule plus pyramide avec 2 catégories

PRIX

Les prix seront constitués par les droits d'inscriptions augmentés de la dotation provinciale. 50% des équipes inscrites seront récompensées à l'exception des joueurs (ses) disqualifié(e)s pendant cette compétition.

Le C.E. de Province

Email : secretariat@petanqueprovincieliege.be - Site : www.petanqueprovincieliege.be

Iban : BE83 0688 9608 4815 - Bic : GKCCBEBB

Secrétariat province - Tel : 0483/31.06.29

F.B.F.P - Province de Liège